

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

Affiché le 12 juin 2018

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que le conseil municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente,

Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 20h, la séance du conseil municipal du 11 juin 2018 n'a pu se tenir, soit :

7 membres présents sur les 19 en exercice.

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du CGCT, le conseil municipal est à nouveau convoqué le 9 juillet 2018 à 20h à la Mairie.

Il délibérera valablement sans condition de quorum selon l'ordre du jour de la séance du 11 juin 2018.

La séance est levée à 20h30.